

1 La préservation de l'environnement

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique** pour la **croissance verte** (LTECV) vise à préserver l'environnement.

Pour y parvenir, l'État encourage le développement des **transports propres** par des aides financières.

L'objectif est d'améliorer la **qualité de l'air** et de protéger la **santé** des citoyens.

2 La lutte contre le gaspillage

La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** implique différentes actions parmi lesquelles la **prévention** du gaspillage alimentaire et le **don** ou la **transformation** des invendus propres à la consommation humaine.

En cas de non-respect de la loi, les entreprises encourent des **sanctions pénales**.

3 L'encadrement des déplacements

De **nouveaux moyens de déplacement** tels que les **gyropodes**, **mono-roues**, **trottinettes électriques** sont apparus ces dernières années.

L'absence de réglementation dans ce domaine met en danger les individus. La loi s'avère nécessaire pour encadrer l'utilisation de ces nouveaux moyens de déplacement.

L'État a annoncé un projet de loi : la « **loi sur la mobilité** » qui doit être adoptée pendant l'été 2019.

Dans l'attente, certaines municipalités prennent des arrêtés municipaux pour prévenir les accidents et sanctionner les personnes qui ne respectent pas les règles du Code de la route.